

Auto-évaluation sur l'absence d'effets notables sur l'environnement

Justification de l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale

Le site de reconversion de la friche industrielle Bricostoc est localisé à Dannemarie-sur-Crète le long de la RD 673, à l'entrée de la commune sur la parcelle AE0265.

L'objet de cette procédure qui consiste à modifier l'OAP 1 « A Chauffour », le règlement de la zone UB et le règlement graphique du PLU a pour objectif de permettre la faisabilité du projet. Elle porte également sur la création d'un emplacement réservé n°18 et la modification de l'emplacement réservé n° 3 visant tous deux à faciliter la connexion de la friche Bricostoc et le reste de la commune.

En effet la municipalité ambitionne de requalifier l'entrée de la commune depuis la route départementale en aménageant ce site avec un projet structurant capable de répondre aux enjeux environnementaux actuels et aux besoins de la commune.

L'objectif est de concilier environnement et aménagement, une attention particulière sera portée à la gestion de l'eau et à la production d'énergies tout en créant des espaces verts de qualité et des bâtiments de qualité environnementale et architecturale.

Le site a d'ores et déjà fait l'objet d'une déconstruction dans une démarche vertueuse en privilégiant le réemploi, le recyclage et la valorisation des déchets issus de la déconstruction. Les élus municipaux ont eu l'ambition de valoriser plus de 85% des déchets inertes et non dangereux. Un inventaire des ressources a été établi avec un réemploi assuré.

De plus, la zone de projet n'est pas concernée par :

- la présence d'habitats naturels, de la flore et des insectes ;
- des milieux humides ou des zones humides ;
- une continuité écologique ;
- un plan de prévention des risques inondations ;
- un réservoir de biodiversité majeur du SCoT.

En conclusion, le projet de modification n°2 du PLU de Dannemarie-sur-Crète est sans impact notable sur l'environnement et ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

A l'appui de cet argumentaire, est mise à disposition une cartographie des enjeux environnementaux de la commune de Dannemarie-sur-Crète qui réunit les éléments de la modification du PLU.